

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2024/01/11
N° 05

DATE DE CONVOCATION :

5 JANVIER 2024

DATE D’AFFICHAGE :

5 JANVIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L’an deux mille vingt-quatre, le onze janvier à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Jean-Claude BOULARD, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Sylvie HÉRON, Martine MALASSIGNÉ, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Karine NEEL donne procuration à Bruno TISON
Guillaume TERTEREAU donne procuration à Francis BELLUAU
Anaïs BOUCHER donne procuration à Anne-Marie GARNIER
Patrick BOULAY
Lucas JUIGNÉ
Laetitia ROSSI
Julie HEUZARD
Jean-Louis CECCANTI

Secrétaire de séance : Alain GALLET

OBJET : Lotissement du Petit Clos 2 – Choix du découpage de la parcelle

Avec pour objectif de commercialiser de nouvelles parcelles à construire au cours de l’année 2024, il est donc proposé de procéder au découpage de la parcelle ZC n° 48.

Plusieurs esquisses réalisées par le Cabinet GUILLERMINET ont été transmises :

- - Proposition de découpage en 3 lots : 1 187 m² - 1 259 m² - 1 310 m²
- - Proposition de découpage en 4 lots : 585 m² - 632 m² - 1 259 m² - 1 310 m²
- - Proposition de découpage en 6 lots : 585 m² - 632 m² - 720 m² - 538 m² - 730 m² - 579 m²

Une fois le choix du Conseil Municipal arrêté, il sera demandé au Cabinet GUILLERMINET d’entamer les démarches pour la division de cette parcelle (*déclaration préalable, levé topographique, bornage...*).

Le coût de cette prestation s’élève à 6 940 € HT soit 8 328 € TTC.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer en faveur de l'un des esquisses présentées (3,4 ou 6 lots),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents permettant d'engager la division de la parcelle ZC n° 48.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SE PRONONCE à l'unanimité des membres présents et représentés en faveur de la création de 4 lots ;

et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents permettant d'engager la division de la parcelle ZC n° 48.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le onze janvier deux mille vingt-quatre.

Francis BELLUAU,
Maire,